



Location terrain nu jardinage

Par **zarzis**, le **25/06/2021** à **08:54**

Bonjour,

voici ma question. mon père loue un terrain de 13 a depuis juin 2020 à une personne du village où se trouve ce terrain. c'est un terrain agricole. La durée de location était du 1er juin 2020 au 31 mai 2021. L'objet de cette location est le jardinage, sauf que ce locataire ne fait pas de jardin, il utilise une partie de ce terrain pour stockage de bois, objets divers,, outils....C'était une location de 200 € par an ce que je trouve déjà pas cher.

Le bail arrivant à expiration, j'ai eu au téléphone ce locataire qui m'a indiqué :

- que 200 € c'était trop cher car il nettoyait le terrain. Il propose 50 € à l'année.
- que le bail ne soit pas d'une durée d'un an.

Je n'ai pas accepté ces conditions et il a dit qu'il était ok, qu'il allait passer régler le nouveau bail de juin 2021 à juin 2022, sauf qu'il n'est jamais passé, qu'il n'appelle pas et que le terrain est toujours occupé par différents éléments.

Pouvez vous m'indiquer la procédure à suivre pour ce genre de désagrément car j'ai bien l'impression qu'il ne va pas enlever les affaires du terrain et qu'en plus il ne va rien payer.

Vous remerciant par avance,

Cordialement

Par **Zénas Nomikos**, le **25/06/2021** à **11:40**

Bonjour,

je vous propose une médiation gratuite par le **conciliateur de justice**

proche de chez vous.

<https://www.legavox.fr/blog/jerome-chambron/conciliation-conciliateur-justice-ainsi-juge-29574.htm>